

MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE  
ET  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DE  
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

3<sup>e</sup> BUREAU.

DÉPARTEMENT

*Saône et Loire*

ARRONDISSEMENT

*Mâcon*

COMMUNE

*Chasselas.*

Établissement  
de maison d'école.

Paris, le

*31 juillet* 1881.



2/0  
14600  
7500  
21.710

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai alloué à la commune de *Chasselas* une subvention de *14,000* fr., en vue du paiement des frais de construction d'une maison d'école *mixte*.

Lorsque la commune aura accompli les prescriptions de l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1878, vous voudrez bien m'adresser une proposition pour le paiement de cette somme; vous aurez soin d'y annexer les certificats prévus dans les instructions.

En ce qui concerne la demande en autorisation d'emprunt, j'ai informé M. le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations que je suis d'avis qu'il y a lieu de l'accueillir.

J'ai fixé à *fr. 500* le montant de cet emprunt.

Vous trouverez ci-jointes les pièces que vous m'avez communiquées, ainsi que l'avis que M. le Maire de la commune devra transmettre au Directeur de la Caisse.

Je vous prie d'inviter l'Administration municipale à tenir compte des observations suivantes :

Reporter les cours de récréation en arrière des préaux couverts afin de leur donner une largeur suffisante;

Placer les privies en dehors des préaux couverts;

Établir des vestiaires en tête de ces préaux;

Installer des privies dans le logement;

Pour les détails, se conformer aux prescriptions du règlement.

Monsieur le Préfet du département de *Saône et Loire*.

*Décision du 31 Août 1881  
20 fr. pour dépense*